

Communiqué de presse

29 avril 2024

La CRE lance un groupe de travail sur « l'insertion des petits réacteurs modulaires (SMR) dans les systèmes énergétiques »

La Commission de régulation de l'énergie a lancé le 29 avril le groupe de travail sur « l'insertion des petits réacteurs modulaires (SMR) dans les systèmes énergétiques » porté par la Prospective de la CRE. Cet événement a rassemblé une cinquantaine de participants autour des co-présidents Anne-Marie Choho, directrice générale de SETEC et François Lévêque, professeur d'économie au Centre d'économie industrielle (CERNA) de Mines Paris - PSL.

Dans un contexte de relance du nucléaire, le secteur a vu émerger des projets sur les réacteurs de nouvelles générations (Small Modular Reactor – SMR et Advanced Modular Reactor – AMR) portés par des start-up et entreprises françaises et internationales. Cette nouvelle technologie implique un nouveau modèle de développement pour ces réacteurs de plus petites tailles et puissances. Porteuse de promesses, cette innovation demeure en cours de développement tout en ayant pour objectif un déploiement à grande échelle dans un délai de cinq à dix ans. Dans cet horizon, la filière devra répondre aux incertitudes persistantes autour de son modèle économique et industriel, ainsi que de son intégration au système énergétique actuel.

C'est dans ce cadre que la Prospective de la CRE réunit un groupe de travail composé de membres, experts du secteur, acteurs de la filière et académiques pour réfléchir au modèle de déploiement possible de la technologie, notamment au travers du cadre régulatoire et économique. Ce groupe de travail sera également l'occasion d'évaluer l'impact des SMR sur le système électrique. Ces travaux donneront lieu à un rapport validé par le Conseil Scientifique de la CRE et permettront de définir un cadre de développement de la filière et de contribuer à l'évolution potentielle des missions du régulateur.

Emmanuelle Wargon, présidente de la CRE : « Le déploiement de ces innovations ne peut réussir sans visibilité en termes de régulation, autant du point de vue des acteurs du secteur que pour les pouvoirs publics. C'est tout le sens de ce groupe de travail, anticiper les évolutions du secteur de l'énergie au regard du déploiement potentiel des SMR. »

Contacts presse : presse@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals.







